

Admission à l'unité de soins STMU — HND

Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire

Guide pour le référent (médecin ou infirmière)

Pour une demande d'admission sans évaluation préalable par l'infirmière de la clinique du STMU-HND

Critères d'admissibilité

L'utilisateur doit répondre à **au moins un** des critères suivants :

1. **Risque de sevrage compliqué** (alcool, GHB ou benzodiazépines), notamment :
 - antécédents de convulsions, delirium tremens ou hallucinations ;
 - consommation importante (ex. incapacité à demeurer plus de 4 heures sans consommer, GHB > 60 ml/jr ou équivalent diazépam > 60 mg/jr).
2. **Trouble lié à l'usage d'opioïdes** avec échec d'un traitement en externe.
3. **Besoin d'investigation médicale** chez un usager présentant un trouble lié à l'usage de substances nécessitant une gestion du sevrage ou une approche de réduction des méfaits.
4. **Évaluation multidisciplinaire spécialisée** ne pouvant être réalisée en externe.

Pour toute autre situation ou pour obtenir un avis, communiquer avec le médecin de garde du STMU au 514 413-8777 poste 0 pour joindre la téléphoniste de l'hôpital

Documents à transmettre

- ☐ Demande d'hospitalisation (médecin) dûment remplie (raison de l'admission et consultations demandées)
- ☐ Contrat de l'unité signé par l'utilisateur
- ☐ Évaluation médicale ou évaluation infirmière datant de moins de 7 jours, incluant :
Nom du patient, RAMQ, numéro de contact, ATCD, Rx, Conso actuelle, ATCD de thérapies ou Tx tentés, intervenants au dossier, objectif de l'hospitalisation, plan de sortie.
- ☐ Numéro de contact pour rejoindre le médecin demandeur ou l'Infirmière au besoin.

Acheminer tous les documents par fax au : 514-362-2856

Coordonnées

ICASI de l'unité de désintoxication
1560 rue Sherbrooke Est, Montréal, Qc,
H2L 4M1 4^e AB pavillon Lachapelle
Cell :438-351-5701 Tel : 514-413-8777 # 121 833



SM02256



HOPITAL06C

RÉFÉRENCE POUR ADMISSION

DEMANDE D'ADMISSION

CONSENTEMENT : ☐ PATIENT ☐ REPRÉSENTANT LÉGAL

☐ DOUBLE IDENTIFICATION FAITE

☐ Hôpital Notre-Dame ☐ Hôpital de Verdun

ARRIVÉE À L'URGENCE : _____ : _____
AN MOIS JOUR HEURE MINUTE

HOSPITALISATION DEMANDÉE : _____
AN MOIS JOUR

DIAGNOSTIC À L'ADMISSION : _____

ANALYSES : ☐ AUCUNE

☐ Hb-Ht ☐ GLYCÉMIE ☐ CRÉATININE ☐ ÉLECTROLYTES
☐ GROUPE SANGUIN ☐ COAGULOGRAMME ☐ A. URINE

☐ AUTRE : _____

EXAMENS :

☐ RADIOGRAPHIE : _____

☐ SCAN : _____

☐ ÉCHOGRAPHIE : _____

☐ MÉDECINE NUCLÉAIRE : _____

☐ AUTRES : _____

ADMISSION

☐ URGENTE
☐ SEMI URGENTE
☐ ÉLECTIVE

TYPE D'ADMISSION

☐ CDJ
☐ CMJ
☐ 24 HRE
☐ 48 HRE

ALLERGIE :

SERVICE

☐ MÉD. INTERNE
☐ MÉD. FAMILLE
☐ UEC
☐ UHMF
☐ OMNI-CARDIO
☐ GÉRIATRIE
☐ SOINS PALLIATIFS
☐ UHB
☐ SOINS INTENSIFS
☐ SOINS
INTERMÉD.
☐ CHIRURGIE
☒ DÉPENDANCE
☐ PSYCHIATRIE
☐ URFI

LOGEMENT

☐ PRIVÉ
☐ SEMI PRIVÉ
☐ SALLE

ISOLEMENT

☐ ENTÉRIQUE
☐ CONTACT
☐ GTTE CONTACT+
☐ SALLE P. NÉG
☐ _____

CONSULTATIONS : ☐ MÉDECINE INTERNE

☐ CARDIOLOGIE

☐ PNEUMOLOGIE

☐ NÉPHROLOGIE

☐ ANESTHÉSIE

☐ AUTRES : _____

NOM DU MÉDECIN TRAITANT : _____

SIGNATURE MD : _____

DATE : _____

REQUÊTE OPÉRATOIRE

INTERVENTION PROJÉTÉE : _____

DATE PRÉVUE : _____ DURÉE PRÉVUE : _____ ASSISTANT REQUIS / NOM : _____

PRIORITÉ CLINIQUE :

URGENCE A

☐ P1 STAT ☐ P2 < 6 HRES ☐ P3 < 12 HRES ☐ P4 < 24 HRES

SEMI-URGENT

☐ B ≤ 14 JRS ☐ C ≤ 28 JRS

ÉLECTIFS

☐ D ≤ 90 JRS ☐ E ≤ 6 MOIS

CLASSIFICATION ASA : ☐ I ☐ II ☐ III ☐ IV ☐ V ☐ VI

☐ ONCO OUI / ☐ ONCO NON

NIVEAU INTERVENTION MÉDICALE (NIM) : ☐ A ☐ B ☐ C ☐ D FORMULAIRE COMPLÉTÉ ☐ OUI ☐ NON, À FAIRE

ANESTHÉSIE : ☐ GÉNÉRALE ☐ LOCALE ☐ RÉGIONALE ☐ BLOC I.V. ☐ RACHIS ☐ ÉPIDURALE ☐ NARCOSE

POSITION DU BÉNÉFICIAIRE : ☐ DORSALE ☐ VENTRALE ☐ GYNÉCO ☐ AUTRES : _____

COCHEZ SI NÉCESSAIRE : ☐ FLUROSCOPIE ☐ GRAPHIE ☐ FILM REQUIS ☐ SANG : _____ UNITÉS ☐ CODE 50 ☐ CONGÉLATION

☐ SOINS INTENSIFS / INTERMÉDIAIRES ☐ HOSPITALISATION LA VEILLE - RAISON : _____

MÉDICAMENTS À CESSER : _____

CABARET : _____

RÉSERVÉ À L'ADMISSION

MENTIONS SPÉCIALES : _____

NOM DU CHIRURGIEN : _____

SIGNATURE : _____

DATE : _____



SM01053



HOPITAL06C

CONTRAT THÉRAPEUTIQUE UNITÉ DÉSINTOX

Engagement au respect des règles de vie durant l'hospitalisation

Engagement du service

- Vous offrir des soins de santé de qualité dans un environnement sécuritaire,
- Vous traitez avec respect,
- Assurer la confidentialité dans le respect de la loi.

Engagement du patient

- Votre hospitalisation se fait sur une base volontaire. Vous avez choisi de vous engager dans une démarche thérapeutique, ce qui inclut une collaboration aux soins infirmiers, une présence aux rencontres professionnelles et une participation aux activités offertes sur l'unité.
- Si vous voulez mettre fin à votre hospitalisation, vous le pouvez, à moins que l'équipe traitante juge que ce n'est pas sécuritaire.
- Selon vos objectifs, un plan individualisé sera établi avec l'équipe traitante concernant vos soins et les règles de l'unité (exemples : sorties, visiteurs). Ainsi, un autre usager pourrait avoir un plan différent du vôtre.
- Nous vous demandons d'être respectueux avec le personnel et avec les autres patients.
- La violence verbale ou physique, les menaces, l'intimidation et le bris d'objets ou de matériels ne seront pas tolérés.
- Toute activité sexuelle est interdite qu'elle soit avec d'autres patients(es) de l'unité ou avec vos visiteurs (euses).
- Vous devez être vêtu (e) de façon appropriée pour circuler hors de votre chambre.
- Nous vous demandons de ne prendre aucune photographie ni vidéos à l'intérieur de l'hôpital.

Entrée et sortie de l'unité

- À votre arrivée, vous serez évalué (e) par l'équipe médicale avant de savoir si vous aurez droit aux sorties.
- Par la suite, des sorties pourraient vous être permises, selon la décision de l'équipe.

Tabac, alcool et drogues et autres médicaments

- Vous pouvez fumer à l'extérieur de l'hôpital aux endroits prévus à cet effet.
 - Si vous le souhaitez, nous vous offrons du soutien afin de vivre dans un environnement sans tabac tels que des timbres et de la gomme à base de nicotine.

- Il ne sera pas toléré de consommer de l'alcool, des drogues ou des médicaments à l'insu du personnel soignant ou d'échanger toute substance avec d'autres patients durant votre séjour.
- À votre retour d'une sortie, nous pourrions vous demander de faire un dépistage de drogue ou d'utiliser un ivressomètre.

Vérification des effets personnels

- À votre arrivée et au besoin durant votre séjour, nous procéderons à une vérification de vos effets personnels.
- Nous vous demandons de n'apporter aucun item de la liste d'objets interdits disponible plus bas.
- Vous devrez nous remettre
 - Votre matériel de fumeur, qui sera conservé au poste infirmier
 - Vos médicaments.
- Nous ne sommes pas responsables des effets personnels oubliés ou laissés sur l'unité ou perdus.

Visites

- Vous pouvez recevoir des visiteurs à l'extérieur de l'unité lors de vos sorties autorisées.
- L'accès des visiteurs à l'intérieur de l'unité se fera suite à un échange avec un professionnel de l'équipe, selon leurs disponibilités et selon le plan de soins établi.
- Les visiteurs devront respecter les règles de vie de l'unité.
- S'ils vous apportent des effets personnels, ils seront vérifiés à l'entrée de l'unité.

Pour toute insatisfaction, vous pouvez vous adresser

1. Au personnel qui intervient auprès de vous,
2. Au chef d'unité, Monsieur Christian Lalonde 514 291-8032.
3. À la commissaire locale aux plaintes du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, au 514-593-3600.

J'ai lu le présent document et je l'ai bien compris. Tous mes questionnements ont bien été répondus. Je m'engage à respecter les règles qui sont présentées dans le présent document et j'ai signé :

Signature

Date



SM01053



HOPITAL06C

CONTRAT THÉRAPEUTIQUE UNITÉ DÉSINTOX

Informations supplémentaires pour votre admission au STMU

Choses à apporter pour votre admission

- Votre carte d'assurance maladie ;
- Vos médicaments habituels ;
- Des vêtements de jour et de nuit ;
- Des articles d'hygiène personnelle ainsi que dentifrice, shampoing, gel douche, tampons menstruels, etc. ;
- Vous pouvez aussi avoir avec vous des livres, du matériel pour écrire ou dessiner, votre téléphone, une tablette ou un ordinateur portable.

Choses interdites sur l'unité d'hospitalisation en toxicomanie et de médecine urbaine

- Alcool ;
- Drogues ;
- Médicaments achetés sur le marché noir ;
- Matériel pornographique ;
- Toute forme d'arme ou tout objet pouvant être utilisé comme tel (ciseaux, exacto, broche à tricoter...)
- Dissolvant pour ongles ;
- Poudre à bébé ;
- Nourriture commerciale non scellée ou petits plats maison.

Objets de valeur

- Évitez d'apporter des objets de valeur ou de grandes quantités d'argent liquide avec vous.
- Tous les objets de valeur et tout montant d'argent peuvent être placés durant votre séjour dans la voute de l'hôpital au département de la sécurité



SM01052



HOPITAL06C

CONTRAT THÉRAPEUTIQUE UNITÉ DÉSINTOX

Patient commitment to the STMU rules during hospitalization

The STMU team commits to:

- Providing you with quality health care in a safe environment
- Treating you with respect
- Ensuring the confidentiality of your information in accordance with the law.

Patient commitments:

- All hospitalization is done on a voluntary basis. You have chosen to engage in a therapeutic approach, which includes collaboration with your nurses, attendance at all professional meetings as required and participation in activities offered on the unit.
- You could end your hospitalization, unless the attending team rules it out for lack of safety.
- An individualized plan will be defined according to your goals with your attending team, concerning your care and the rules to be respected during your stay (examples: leaves, visitors). Thus, it is possible that another user may have a different care plan.
- A respectful behaviour with all staff members and with the other patients, at all times.
- Verbal or physical abuse, threats, bullying, harassment and any damage of objects or equipment will not be tolerated.
- All sexual activity is prohibited, whether with other patients on the unit or with your visitors.
- You must be appropriately dressed in order to go outside of your room.
- Taking photographs or videos is strictly forbidden in all hospital areas.

Entering or leaving the STMU unit

- On your arrival, you will be assessed by the medical team and they will decide if leaves are permitted or not.
- During your stay, leaves may be allowed, depending on your attending team's decision.

Tabacco, alcohol, drugs and other medication

- Smoking is permitted in designated areas outside the hospital.
- We offer you support in order to live in a smoke-free environment, such as patches and nicotine gum.
- Alcohol, drugs, or any other substances are not tolerated without the knowledge of your attending team; Exchanging any substance with other patients during your stay is strictly prohibited.
 - When returning from a leave, we may ask you to do a drug test or use a breathalyzer.

Check-up of your personal belongings

- On your arrival and if needed during your stay, we will proceed at checking your personal belongings.
- Please refrain from bringing any prohibited items from the list available below.
- You will have to hand in:
- All of your smoking material, which we will keep at the nursing station
- Your medication
- We are not responsible for any personal belongings, either forgotten, left on the unit or lost

Visitors

- You may receive visitors outside the unit and during your authorized leaves.
- Visitor may have access to the unit after a discussion with a STMU team professional, according to their availability and to your established care plan.
- Visitors must respect the rules of the STMU unit
- All goods and belongings brought to you by visitors will be checked as they enter the unit

If any dissatisfaction with STMU services, please contact

1. Your attending team,
2. The Head of the STMU unit, Mr. Christian Lalonde 514 291-8032.
3. The Local Service Quality and Complaints Commissioner of the CIUSSS Center-Sud-de-l'Île-de-Montréal, at 514-593-3600.

I have read the above and I have fully understood it. All my questions have been answered. I agree to all conditions by signing:

Signature

Date



SM01052



HOPITAL06C

CONTRAT THÉRAPEUTIQUE UNITÉ DÉSINTOX

Additional information concerning your stay

You can bring

- Your health insurance card;
- Your usual medication;
- Clothing for the day and pyjamas;
- Personal hygiene items as well as toothpaste, shampoo, shower gel, menstrual pads, etc.
- You can also bring books, writing or drawing materials, your phone, a tablet or a laptop

Forbidden items

- Alcohol;
- Drugs;
- Any medication bought on the black market;
- Pornographic material;
- Any kind of weapon or any other object that can be used as such (scissors, exacto knife, knitting needles...)
- Nail varnish remover;
- Baby powder;
- Unsealed commercial food or homemade dishes

Valuables

- Avoid bringing valuables or large amounts of cash with you.
- During your stay, all valuables and all amount of money can be placed in the hospital's secure vault